Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	20
Votants	25

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Gérard BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Dominique BOISSEL, Sonia JEAN-MARIE à Catherine ROBIN, Sylvie LEROY à Audrey GRUEL, Thomas SANDER à Antoine MAILLARD, Valérie BERRÉE à Stéphanie DUMAND

Absents : Céline AMELINE, Daniel GUÉRARD, Anthony LEBORGNE, Chantal PERSAIS

A été nommée secrétaire : Sophie CHAPRON

2026-0110-104 – Institution et Vie Politique : Brocéliande Communauté – présentation et avis sur le projet de pacte de gouvernance

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2 issu de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de Brocéliande Communauté en date du 06 juillet 2026, adoptant le projet de Pacte de Gouvernance et le transmettant aux communes membres pour avis ;

Considérant que le pacte de gouvernance vise à optimiser les relations entre l'intercommunalité et ses communes membres, à garantir la place de chaque maire dans le processus décisionnel et à renforcer la transparence des politiques communautaires ;
Considérant que ce document formalise le fonctionnement des instances (Conseil communautaire, Bureau, commissions thématiques), la participation des élus municipaux non-communautaires, ainsi que les modalités de consultation et d'association des communes aux projets du territoire ;
Considérant que le Conseil municipal dispose d'un délai de deux mois à compter de la transmission du projet pour rendre son avis ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110104-DE

Le document joint en annexe expose à l'assemblée les grands principes du Pacte de Gouvernance de Brocéliande Communauté (gouvernance partagée, rôle de la conférence des maires, mutualisations, etc.).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable sur le projet de Pacte de Gouvernance proposé par la Communauté de communes « Brocéliande Communauté » ;
- Charge Mme le Maire de notifier la présente délibération au Président de Brocéliande Communauté.

Résultat du vote : pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Sophie CHAPRON